VILLE DE SAINT MÉDARD EN JALLES

Affaire suivie par :
Maison Participation citoyenne
Tél. : 07 63 19 00 31

COMPTE-RENDU DE RÉUNION
Conseil Citoyen

Date : 22 septembre 2021 Lieu : Salle Simone Veil

Heure : 18H00 - 20H00

♦ **Présents :**

Présents :
Elu.e.s: Stéphane DELPEYRAT - Bruno CRISTOFOLI - Bernard CASES - Patrice CLAVERIE.
Membres du conseil : Gilles ALOE – Agnès BRIFFAUT-CINTRAT – Cécile CODE – Laurent COLOMINA – Céline FERRERE – Louis GALLOT – Joëlle GARRIGUE-CARPENTIER – Laurence JORDA – David LEVASSEUR – Nadia MANNES-HIMI – Christian ROULOT – Julien VAUDON.
Excusé.e.s : CAZEAUX Jérôme - COUSIN Cathy – Julien HOCHARD – Benjamin SAMSON – Michel THEUX.
Services de la Ville: David ROBALO-DIAS – Pascal PIQUE – Héléna GASPAR

---

18 participant.e.s dans une réunion de type «un groupe».
Paramètres Égalité F/H des membres : 6 femmes / 6 hommes.
Temps : non comptabilisé – prise de parole : 2 femmes et 4 hommes

A/ Missions et fonctionnement de l'Instance

Le Maire remercie les personnes présentes et rappellent le sens donné à cette instance. Elle a été crée par le Conseil Municipal en tant que commission extra-municipale. Elle se compose de personnalités issues de plusieurs champs : représentant.e.s des conseils de quartier, du monde associatif, du monde économique et bientôt des autres instances de participation tels que les conseils de la vie associative, de la jeunesse, des sages, etc.
Il s'agit de confier plusieurs missions à ces membres :

- avoir un regard sur les délibérations pour donner un avis si nécessaire,
- s'auto-saisir et interpeller les élu.e.s sur la vie communale, notamment par les questions orales en amont de chaque Conseil Municipal ou en constituant des groupes de travail,
- sélectionner les projets des budgets participatifs.

il est présenté l'ensemble des règles de fonctionnement du Conseil Citoyen en se donnant une certaine souplesse d'application le temps que l'ensemble des membres s'approprient le rôle, les missions. L'attention sur la parité femmes / hommes (notamment sur le temps de parole) est explicitée, sans être applicable dans le moment de la mise en place.

B/ Discussion sur l'organisation des questions orales de l'instance

Une discussion s'engage sur la façon dont pourrait s'organiser les membres pour intervenir en amont du conseil municipal.

De la discussion, il peut être retenu :

- la nature des questionnements doit dépasser les intérêts personnels et essayer de rester dans le contexte de l'intérêt général ;
- les expressions faites aux conseils de territoire – dont les comptes rendus en ligne retracent les idées – pourraient être une base de discussion.

Il est proposé pour la prochaine séance que :

- les questions et demandes soit exprimées par courriel à la mission participation citoyenne qui en fait la synthèse ;
- la prochaine réunion du Conseil Citoyen permet la décision commune sur les questions orales et la manière de les énoncer en amont du Conseil Municipal ;
- la mission participation citoyenne va proposer un outil numérique de partage et corriger la mise disposition des courriels des membres, pour que la diffusion des délibérations s'effectue en cohérence aux règles de confidentialité et du RGPD.

2/ Discussion sur les délibérations :

Pour cette première réunion, une explicitation des délibérations du conseil est effectuée pour donner de l'information sur ce qu'est une délibération et les différentes natures réglementaires de sa portée.

Il est discuté d'une délibération en particulier : la proposition d'un Contrat de Codéveloppement avec Bordeaux Métropole.

On y retrouve l'engagement de financement entre la Commune et l'établissement public métropolitain sur des financements d'aménagement mais également sur la discussion engagée pour des actions futures, mais non encore financées.

Des membres questionnent la cohérence entre ce contrat et le dispositif du budget participatif. En effet, certains projets déposés sont actés comme finançables par Bordeaux Métropole et donc n'auraient pas besoin d'être soumis à évaluation pour l'attribution d'un financement par la Ville (station de gonflage vélo par exemple). Il s'agit effectivement de construire le budget participatif de la commune avec ces informations.

Des membres questionnent la part de la Commune dans ces budgets et la possibilité de dépassements budgetaires. Il s'agit effectivement de considérer que ces contrats sont des estimations budgétaires les plus justes possibles mais restent – en cas de dépassement lors des études et des réalisations – des ouvertures pour des négociations avec Bordeaux Métropole, en cas de dépassement par l'une ou l'autre des parties.

3/ Discussion complémentaire sur le rôle des membres :

Un membre propose que le Conseil Citoyen situe ses réflexions dans l'objectif d'un « saint Médard 2050 », c'est à dire qu'il projette sa réflexion, remarque, questionnement sur le « demain », les générations futures qui vivront sur la Commune.

→ La convention citoyenne qui sera proposée par la municipalité aura cette ambition. Le Conseil Citoyen peut être dans cette dynamique s'il le souhaite, plutôt que le « moment présent ».

Une membre questionne sa légitimité à interpeller les habitant.e.s, s'auto-désigner comme porte parole et être une interface entre les élu.e.s/services de la Ville et les habitant.e.s.

→ Le Maire rassure sur le plan de la source de la légitimité. En étant nommé membre, en ayant crée réglementairement le Conseil, les membres ont la légitimité liée à la mission du Conseil Citoyen. Les élus, démocratiquement désignés par l'élection, porte la responsabilité des actes réglementaires et de retenir – ou non – l'avis des membres du Conseil Citoyen. Par exemple, le fait de réunir ses voisins, ses amis, de discuter avec des habitant.e.s peut aider chacun des

membres à formuler son avis, à transmettre celui d'autres habitant.e.s sans que cela confère le poids d'une responsabilité pour la vie communale.

B/ Introduction du travail sur le budget participatif

Il est indiqué à chaque membre l'étude qui devra être effectuée pour évaluer les projets du budget participatif.

Il s'agit d'évaluer la qualité des projets à l'aulne des 4 critères souhaités par la municipalité : bien commun, bien être, utilité sociale, environnement.

Un dossier d'aide à l'évaluation a été construit pour permettre à chaque membre d'évaluer les projets sur la base d'une grille et de sélectionner des projets par quartier.

Ces outils sont à considérer comme d'accompagnement. Il est possible d'interpeller la mission participation citoyenne pour des compléments, de l'aide, un travail spécifique.

Dans le contexte de cette première mise en place, un bilan sera effectué de ces outils et manière de procéder pour améliorer le dispositif pour l'année 2022.

Un pot de l'amitié a clôturé la réunion.

../·.